

Extrait du registre des délibérations

Le quatorze avril deux mille vingt et un, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, compte tenu du contexte d'épidémie de Covid-19, dans la salle du restaurant du parc dite « chez Barreyat », sous la présidence de Monsieur André LANUSSE-CAZALÉ, Maire de GARLIN.

Étaient présents : Mesdames : Julie Sabran, Marguerite Vogt, Joëlle-Prechacq-Latreyte, Francine Lahore, Marie-Anne Sommesous, Christelle Saulnier.
Messieurs : André Lanusse-Cazalé, Pierre Labrosse, Jean-Jacques Cérisère, Claude Artigues, Mickaël Bernadet, Jean-Claude Tucoulou.

Excusé(es) : Chantal Ferrando (procuration donnée à Pierre Labrosse), Anthony Jéguou

Secrétaire de séance : Francine Lahore

1°) Objet : Vote du Compte de gestion du budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestions dressés par le Trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procurations,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle/appelle ni/des observation(s), ni/des réserve(s) de sa part.

2°) Objet: Vote du compte administratif 2020 – budget principal de la Commune -

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes 2020 suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévus 1 392 995€
Réalisé 1 065 414.17€
Recettes : Prévus 1 392 995€
Réalisé 1 420 707.52€

Investissement :

Dépenses : Prévus 993 403 €
Réalisé 356 098.61€
Recettes : Prévus 993 403€
Réalisé 154 370.48 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement 355 293.35 €
Investissement -68 931.92 €
Résultat global 286 361.43 €

Ouï l'exposé du 1er adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procurations,

VOTE le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune.

3°) Objet : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 au budget principal 2021 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont le résultat, conformément au compte de gestion, se présente comme suit :

Section fonctionnement du budget principal :
Résultat de l'exercice 2020 : 355 293.35 €

Considérant que la section d'investissement du BP 2021 nécessite un besoin de financement de 85 827,92 €,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et procurations, d'affecter au budget 2021 le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

En votant, en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 85 827,92 €,

En votant, en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 269 465,43 €.

4°) Objet : Fixation des taux d'impôts locaux pour l'année 2021

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes foncières notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière,
- les bases notifiées par l'administration fiscale pour l'année 2021
- la suppression de la taxe d'habitation et son remplacement par une part de la taxe foncière départementale,

Le Conseil Municipal,

Considérant, afin de maintenir le taux de taxe foncière habituel, la nécessité de délibérer pour l'année 2021 sur un taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à la somme du taux communal fixé en 2020 (14.84%) et du taux départemental fixé en 2020 (13.47%),

Considérant que le budget communal 2021 nécessite des rentrées fiscales de 405 873€,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et procurations,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produits prévisionnels 2021
TH	10,47%	supprimée	supprimée	supprimée
TFB	14,84%	28.31%	134 0000	379 364
TFNB	42,16%	42,16%	62 900	26 519
			TOTAL	405 873

5°) Objet: Vote du budget principal de la Commune 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter au titre du budget primitif 2021 les propositions budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 493 921€

Recettes : 1 493 921€

Investissement :

Dépenses : 1 210 185 €

Recettes : 1 210 185€

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procurations,

VOTE les nouvelles propositions du budget primitif de l'exercice 2021, présentées ci-dessus.

6°) Objet : Vote du Compte de gestion du budget annexe

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestions dressés par le Trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procurations,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle/appelle ni/des observation(s), ni/des réserve(s) de sa part.

7°) Objet: Vote du compte administratif 2020 – budget annexe assainissement -

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes 2020 suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : Prévus 108 482 €

Réalisé 82 967.88 €

Recettes : Prévus 108 482 €

Réalisé 103 066.3 €

Investissement :

Dépenses : Prévus 382 970 €

Réalisé 204 532.33€

Recettes : Prévus 382 970 €

Réalisé 161 279.03 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement 47 248.30 €

Investissement 117 088.02€

Résultat global 164 336.32 €

Où l'exposé du 1er adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procurations,

VOTE le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement.

8°) Objet : Affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget annexe assainissement 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont le résultat de fonctionnement, conformément au compte de gestion, se présente comme suit :

Section fonctionnement du budget annexe assainissement :

Résultat de l'exercice 2020 : 47 248.30 €

Considérant que la section d'investissement du BP 2021 nécessite un besoin de financement de 43 254 €,

DÉCIDE, à l'unanimité des présents et procurations, d'affecter au budget 2021 le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

En votant, en recettes d'investissement, à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 43 254 €,

En votant, en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 3995 €.

9°) Objet: Vote du budget annexe assainissement 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter au titre du budget annexe assainissement 2021 les propositions budgétaires suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : 87 722 €

Recettes : 87 722 €

Investissement :

Dépenses : 121 582 €

Recettes : 121 582 €

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et procurations,

VOTE les nouvelles propositions du budget annexe assainissement de l'exercice 2021, présentées ci-dessus.

9 délibérations ont été prises durant la séance :

1°) **Objet : Vote du Compte de gestion du budget principal**

2°) **Objet: Vote du compte administratif 2020 – budget principal de la Commune -**

3°) **Objet : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 au budget principal 2021 de la Commune.**

4°) **Objet : Fixation des taux d'impôts locaux pour l'année 2021**

5°) **Objet: Vote du budget principal de la Commune 2021**

6°) **Objet : Vote du Compte de gestion du budget annexe**

7°) **Objet: Vote du compte administratif 2020 – budget annexe assainissement -**

8°) **Objet : Affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget annexe assainissement 2021.**

9°) **Objet: Vote du budget annexe assainissement 2021**